

Département de
l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLUI

PLANNING LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Document approuvé

Commune de
CHAUMOT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Ensemble de la commune
au 1/6000 ème

Pièce n°4,3,3

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/09/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dollé - 70200 Vaux
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativede@orange.fr

Agence de Besençon
Tél : 03.83.83.53.97
initiativede25@orange.fr

- ZONES URBAINES :**
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
UR : Zone du domaine autoroutier
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay
UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCar : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES A URBANISER :**
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**
N : Zone naturelle
Nc : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**
A : Zone agricole
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

Zone soumise à OAP

Risques naturels

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

Ruisselement (sources : commune, DDT)

Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

Cours d'eau (sources : DTT 89, commune)

Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAP/VAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Bois à préserver

Haies à préserver

Mare à préserver (sources : RMB, CENB)

Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Eléments remarquables ponctuels

Eléments remarquables surfaciques

Alignement de façades

Cône de vue

Autres

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Cheminement doux à créer

Cheminement doux existant

Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
94-1	Commune de CHAUMOT	Réserve incendie	3886

